

PARLEMENT  
-----

REPUBLIQUE DU CONGO  
Unité-Travail-Progrès  
-----

Loi 29 - 2015 du 23 novembre 2015

autorisant la ratification de l'accord-cadre de coopération militaire entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République de Turquie dans les domaines de la formation des techniques et de la science


*L'ASSEMBLEE NATIONALE ET LE SENAT ONT DELIBERE ET ADOPTE :*

*LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PROMULGUE LA LOI DONT LA TENEUR SUIT :*

**Article premier :** Est autorisée la ratification de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République du Congo et le Gouvernement de la République de Turquie dans les domaines de la formation des techniques et de la science dont le texte est annexé à la présente loi.

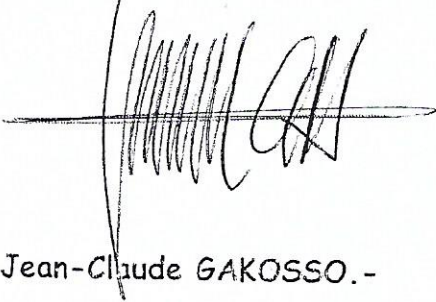
**Article 2 :** La présente loi sera publiée au Journal officiel et exécutée comme loi de l'Etat.-

Fait à Brazzaville, le 23 novembre 2015

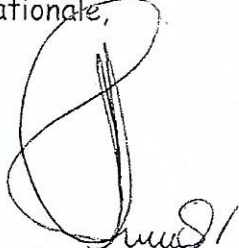
  
Denis SASSOU-N'GUESSO.-

Par le Président de la République,

Le ministre des affaires étrangères  
et de la coopération,

  
Jean-Claude GAKOSSO.-

Le ministre à la Présidence de la  
République chargé de la défense  
nationale,

  
Charles Richard MONDJO.-